



Commissariat aux Comptes
Expertise Comptable
Conseil en fiscalité des entreprises
Gestion sociale
Tél. : + 687 25 54 54 - Mail : contact@kpmg.nc

Immeuble Koneva
3 rue Ernest Massoubre
Baie de l'Orphelinat
BP 2232 - 98846 Nouméa
Nouvelle-Calédonie

**Chambre de Commerce, d'Industrie, des
Métiers et de l'Agriculture de Wallis &
Futuna (« CCIMA W&F »)**

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes
annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

CCIMA W&F
BP 457 – Mata Utu – 98600 Wallis
Ce rapport contient 15 pages

© KPMG Audit SARL

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes en Nouvelle-Calédonie,
membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés.

SARL au capital de 1.140.000 F | RCS 96 B 457 358 | Ridet 457 358 001

Associés :

Thierry Granier
Jacques Le Maître
Lan Nguyen

Stéphanie Bourgoïn
Romain Chomiki
Chloé Duquesne

CCIMA W&F

Siège social : BP 457 – Mata Utu – 98600 Wallis

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la CCIMA W&F,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la délibération n°02/CCIMA/2020 du 17 avril 2020, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Métiers et de l'Agriculture de Wallis & Futuna (« CCIMA W&F ») relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation des réserves

En raison de l'insuffisance des procédures de contrôle interne relatives au suivi des encaissements et des décaissements, notamment sur le site de Futuna, et de l'impossibilité de justifier de l'exhaustivité de ces flux au moyen d'autres procédures, nous n'avons pas pu nous assurer :

- du montant des créances clients qui s'élèvent à 4 063 050 F. Concomitamment, nous n'avons pas pu nous assurer de l'exhaustivité du chiffre d'affaires qui s'élève à 5 294 073 F ;
- de l'exhaustivité des dettes fournisseurs, qui s'élèvent à 3 204 401 F ;
- de l'exactitude de la caisse de Futuna à la clôture, laquelle s'élève à 98 782 F pour Futuna.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis, nous avons vérifié que les modalités retenues pour la comptabilisation des subventions d'exploitation, et notamment l'estimation du report en fonds dédiés, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes à la doctrine comptable et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence éventuelle des points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la Commission des finances et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres consulaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la chambre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la chambre ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Commission des Finances.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

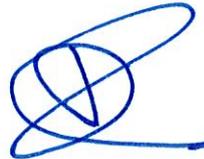
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la

falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Nouméa, le 5 octobre 2021

KPMG Audit



Chloé Duquesne
Associée

CCIMA WALLIS ET FUTUNA

ETATS FINANCIERS

Pour l'exercice du 01.01.2020 au 31.12.2020

(Exprimés en F.CFP)

SOMMAIRE

	Pages
BILAN	01 - 02
COMPTE DE RESULTAT	03 - 04
ANNEXE	05 - 09

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Francs	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	110 000	54 033	55 967	77 967	22 000	28.22
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	5 188 311	1 989 908	3 198 403	4 236 065	1 037 662	24.50
	Autres immobilisations corporelles	17 596 050	7 979 068	9 616 982	13 006 261	3 389 279	26.06
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Total II	22 894 361	10 023 009	12 871 352	17 320 293	4 448 941	25.69	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	500 972		500 972	1 363 788	862 816	63.27
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				780 899	780 899	100.00
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	4 063 050		4 063 050	3 674 483	388 567	10.57
	Autres créances	18 672 857		18 672 857	61 859 286	43 186 429	69.81
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	21 716 830		21 716 830	7 404 397	14 312 433	193.30	
Charges constatées d'avance (3)	300 000		300 000	300 000			
Total III	45 253 709		45 253 709	75 382 853	30 129 144	39.97	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	68 148 070	10 023 009	58 125 061	92 703 146	34 578 085	37.30	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2020 12	31/12/2019 12	Francs	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation				
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves				
	Report à nouveau	1 881 680	7 409 657	5 527 977	74.61
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	11 814 504	5 527 977	6 286 527	113.72
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	9 932 824	1 881 680	11 814 504	627.87
	FONDS DEBES				
	Produit des émissions de titres participatifs Fonds dédiés sur subvention d'exploitation	60 411 538	18 723 834	41 687 704	222.65
Total II	60 411 538	18 723 834	41 687 704	222.65	
PROVISIONS					
Provisions pour risques Provisions pour charges					
Total III					
DETTES (I)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	3 204 401 4 441 946	4 162 031 5 951 815	957 630 1 509 869	23.01 25.37
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		124 500	124 500	100.00
	Comptes de Régularisation				
	Produits constatés d'avance (I)		61 859 286	61 859 286	100.00
	Total IV	7 646 347	72 097 632	64 451 285	89.39
Ecart de conversion passif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	58 125 061	92 703 146	34 578 085	37.30	

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

7 646 347

72 097 632

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Francs	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	5 224 573		5 224 573			5 224 573	
Production vendue de biens							
Production vendue de services	69 500		69 500			69 500	
Chiffre d'affaires NET	5 294 073		5 294 073			5 294 073	
Production stockée							
Impôts, droits et taxes			61 056 720	56 191 768		4 864 952	8.66
Subventions d'exploitation			9 946 274	42 976 969		33 030 695	76.86
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				3 680 134		3 680 134	100.00
Autres produits			2 679 059	3 253 190		574 131	17.65
Total des Produits d'exploitation (I)			78 976 126	106 102 061		27 125 935	25.57
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 207 316	3 660 887		453 571	12.39
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			862 816	1 363 788		2 226 604	163.27
Autres achats et charges externes *			55 307 822	56 571 777		1 263 955	2.23
Impôts, taxes et versements assimilés			398 259	528 604		130 345	24.66
Salaires et traitements			33 993 711	29 858 469		4 135 242	13.85
Charges sociales			6 497 118	5 319 573		1 177 545	22.14
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 566 941	4 816 327		249 386	5.18
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			4 400 000	23 123 834		18 723 834	80.97
Total des Charges d'exploitation (II)			109 233 983	122 515 683		13 281 700	10.84
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			30 257 857	16 413 622		13 844 235	84.35
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Francs	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)		13 200	13 200	100.00
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI		13 200	13 200	100.00
2. Résultat financier (V-VI)		13 200	13 200	100.00
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	30 257 857	16 426 822	13 831 035	84.20
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		18 181 632	18 181 632	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		18 181 632	18 181 632	100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 728 229	7 282 787	5 554 558	76.27
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	1 728 229	7 282 787	5 554 558	76.27
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 728 229	10 898 845	12 627 074	115.86
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Report en Fonds dédiés	20 171 582		20 171 582	
Total des produits (I+III+V+VII)	78 976 126	124 283 693	45 307 567	36.45
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	90 790 630	129 811 670	39 021 040	30.06
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	11 814 504	5 527 977	6 286 527	113.72

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

**Chambre de commerce et d'industrie, des métiers et de l'agriculture
(CCIMA) des îles Wallis et Futuna**

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS

Pour l'exercice du 01.01.2020 au 31.12.2020

(Exprimée en F.CFP)

NOTE 01 - PRESENTATION DE L'ACTIVITE

La Chambre est constituée d'adhérents ayant une activité dans les domaines du commerce et de l'industrie, des métiers de l'artisanat et de l'agriculture, l'élevage et la pêche. Elle constitue auprès des pouvoirs publics l'organe représentatif des intérêts généraux de ces trois secteurs d'activités dans le Territoire.

La Chambre a son siège à Mata-Utu (Wallis). Sa circonscription s'étend sur l'ensemble du Territoire des îles Wallis et Futuna.

La Chambre de commerce et d'industrie, des métiers et de l'agriculture a le statut d'établissement public territorial doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

NOTE 01 Bis - FAITS MARQUANTS

En 2020, la pandémie de la Covid-19 a entraîné la fermeture des frontières et une bulle sanitaire a été ouverte entre la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna.

L'activité de la CCIMA n'a pas été impactée de manière significative dans ces comptes.

En 2021, la crise sanitaire s'est maintenue dans le monde et les frontières ont continué d'être fermées.

NOTE 02 - PRINCIPES COMPTABLES

Les règles générales appliquées pour l'établissement et la présentation des comptes annuels résultent des dispositions du plan comptable général.

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes comptables par rapport à l'exercice précédent

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

NOTE 03 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

1°) Tableau récapitulatif

Les variations des valeurs brutes et des amortissements cumulés s'analysent comme suit :

VALEURS BRUTES	31.12.2019	Augmentations	Diminutions	31.12.2020
Concessions & droits (immobilisations incorporelles)	110 000			110 000
Matériel et outillage industriel	513 409			513 409
Agencement & aménagement	4 674 902			4 674 902
Matériel de transport	13 620 000			13 620 000
Matériel et informatique	1 874 600	118 000		1 992 600
Mobilier de bureau	1 983 450			1 983 450
Immobilisations en cours				-
Total	22 776 361	118 000	0	22 894 361
	=====	=====	=====	=====
AMORTISSEMENTS	31.12.2019	Augmentations	Diminutions	31.12.2020
Concessions & droits (immobilisations incorporelles)	32 033	22 000		54 033
Matériel et outillage industriel	105 722	102 682		208 404
Agencement & aménagement	846 524	934 980		1 781 504
Matériel de transport	3 725 986	2 724 000		6 449 986
Matériel et informatique	287 104	386 589		673 693
Mobilier de bureau	458 699	396 690		855 389
Total	5 456 068	4 566 941	0	10 023 009
	=====	=====	=====	=====

2°) Valeur brute des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan au coût d'acquisition.

3°) Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur les durées d'utilisation suivantes :

Concessions & droits (immobilisations incorporelles)

Matériel et outillage industriel	:	5	Ans
Agencement & aménagement	:	5	Ans
Matériel de transport	:	5	Ans
Matériel et informatique	:	5	Ans
Mobilier de bureau	:	5	Ans

NOTE 04 - STOCKS ET EN COURS

Les stocks sont évalués au coût moyen unitaire pondéré.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achat.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure au coût d'acquisition.

Ce poste s'analyse comme suit :

	31.12.2020	31.12.2019
Stock de semences	500 972	1 363 788
Total	500 972	1 363 788

NOTE 05 - CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Ce poste s'analyse comme suit :

	31.12.2020	31.12.2019
Clients	4 063 050	3 674 483
Clients douteux	0	0
Factures à établir	0	0
Sous-total	4 063 050	3 674 483
Dépréciation des clients douteux	0	0
Total	4 063 050	3 674 483

Le total des créances clients et comptes rattachées est exigible à moins d'un an.

NOTE 06 - AUTRES CREANCES

Elles se détaillent comme suit :

	31.12.2020	31.12.2019
Subventions à recevoir	18 627 521	61 859 286
Fournisseurs débiteurs	0	780 899
Personnel - rémunérations dues	45 336	0
Total	18 672 857	62 640 185

Le total des autres créances est exigible à moins d'un an.

NOTE 07 - DISPONIBILITES

Ce poste s'analyse comme suit :

	31.12.2020	31.12.2019
BWF	21 576 620	7 402 118
Caisse	140 210	2 279
Total	21 716 830	7 404 397

NOTE 08 - FONDS PROPRES

Cette rubrique a évolué comme suit au cours de l'exercice :

	31.12.2019	Augmentations	Diminutions	31.12.2020
Report à nouveau	7 409 657		(5 527 977)	1 881 680
Résultat de l'exercice	(5 527 977)	(11 814 504)	5 527 977	-11 814 504
Total	1 881 680	(11 814 504)	0	-9 932 824
	=====	=====	=====	=====

NOTE 09 - FONDS DEDIES

Les fonds dédiés s'élèvent à 60,4 MF à la clôture et sont composés des éléments suivants :

Nature de la convention :	31.12.2020
- Antenne Futuna & construction marché	21 876 405
- Culture de pommes de terre	177 804
- Fijian Fashion Festival	954 654
- Renforcement capacités agricoles Vanuatu	1 193 317
- Site Pilote Protege	1 193 317
- Extension du marché	11 922 516
- Installation jeunes agriculteurs	1 442 321
- Groupement initiative jeunesse (GIJ)	21 651 204
	60 411 538
	=====

NOTE 10 - DETTES

Le total des dettes est de 7 646 347 F et toutes les dettes sont exigibles à moins d'un an.

NOTE 11 - DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Ce poste s'analyse comme suit :

	31.12.2019	31.12.2020
Fournisseurs	2 912 031	1 430 349
Factures non parvenues	1 250 000	1 774 052
Total	4 162 031	3 204 401
	=====	=====

NOTE 12 - DETTES FISCALES ET SOCIALES

Elles se récapitulent comme suit :

	31.12.2019	31.12.2020
Personnel - Rémunérations dues	144 537	0
Congés payés	1 848 397	2 336 741
Sécurité sociale	3 958 881	2 105 205
Subventions accordées		
Total	5 951 815	4 441 946